

A.T.C.I. CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 Euros
Siège social : 9 Rue du Vieux Moulin - Parc d'Activité Actigone 3 Meythet
74960 ANNECY
393 454 301 RCS ANNECY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 2 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le deux décembre,
à 10 heures,

La société HOLDING DU VIEUX MOULIN, société civile au capital de 256.950 €, ayant son siège social 9 Rue du Vieux Moulin Meythet 74960 ANNECY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 503 517 377 RCS ANNECY, représentée par Monsieur Gilles MIFFON, en sa qualité de cogérant,

Propriétaire de la totalité des 1.920 parts sociales de 15,63 euros composant le capital social de la société A.T.C.I. CONSEIL,

Associée unique de ladite société,

En présence de M. Adrien MIFFON, cogérant non associé, de M. Gilles MIFFON, cogérant non associé, et de M. Matthias DUVERNOIS,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique nomme en qualité de cogérant, Monsieur Matthias DUVERNOIS, demeurant 220 route de la Petite Balme 74330 SILLINGY, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Matthias DUVERNOIS a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de cogérant à compter du 1^{er} janvier 2025 et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur pour accomplir les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Pour la société HOLDING DU VIEUX MOULIN
Monsieur Gilles MIFFON



Monsieur Matthias DUVERNOIS
« J'accepte les fonctions de cogérant à compter du 1^{er} janvier 2025 »

*J'accepte les fonctions de cogérant
à partir du 1^{er} janvier 2025*

